

Rectificatif à la directive 2005/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2005 modifiant pour la vingt-deuxième fois la directive 76/769/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (phtalates dans les jouets et les articles de puériculture)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 344 du 27 décembre 2005)

Page 43, à l'annexe, dans l'énumération des phtalates:

au lieu de: «[XX]» et «[XX bis]»

lire: «51» et «51 bis».
